

Sous-section 2.—Recherche et suppression de l'interférence inductive.

Trente-trois automobiles munis d'appareils sensibles font la recherche des sources d'interférence à la réception radiophonique. Elles relèvent de bureaux permanents d'inspection dans 22 villes à travers tout le Canada. Les inspecteurs en charge de ces voitures interrogent les radiophiles qui se sont plaints d'interférence et ils en localisent la source réelle. Ils font ensuite des expériences de nature à établir si l'interférence peut ou non être efficacement et économiquement supprimée. Les propriétaires de postes récepteurs causant de l'interférence sont avertis des résultats de ces expériences et sont renseignés pleinement sur les moyens les plus efficaces de suppression ou élimination. Trente-quatre inspecteurs à temps partiel placés dans d'autres cités et villes ont à leur disposition des postes récepteurs portatifs et un outillage limité pour faire la recherche de l'interférence dans leurs districts.

3.—Recherches sur l'interférence inductive, années fiscales, 1935-38.

Nomenclature.	1935.	1936.	1937.	1938.
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Investigations.				
Systèmes de distribution électrique et lignes de transmission...	8,050	9,278	8,979	8,259
Appareils électriques ménagers et commerciaux.....	3,278	3,803	4,718	5,743
Postes récepteurs et appareils radiophoniques défectueux.....	1,541	1,832	1,845	2,026
Totaux.....	12,869	14,913	15,542	16,028
Remèdes tentés.				
Sources rapportées comme définitivement éliminées.....	11,039	12,908	12,989	13,764
Sources non encore rapportées éliminées.....	1,674	1,839	2,378	2,047
Sources non éliminables économiquement.....	156	166	175	217
Totaux.....	12,869	14,913	15,542	16,028

Section 2.—Opération des communications radiophoniques.

Sous-section 1.—Postes du Gouvernement fédéral.

Des facilités de radiocommunications de plusieurs genres sont essentielles à la sécurité et à la précision de la navigation des navires et des avions. Afin de subvenir aux besoins de ce genre des navires canadiens et étrangers naviguant dans les eaux canadiennes et des avions volant en territoire canadien, le ministère des Transports a établi des réseaux de postes de repérage, de radiophares marins, de postes d'orientation pour les avions, de radiotélégraphie et de radiotéléphonie.

Ministère des Transports, service maritime.—Quatre réseaux distincts de postes assurent un service de balisage radiophonique complet aux navires. Ces réseaux desservent les régions suivantes: les Grands Lacs; le golfe St-Laurent et le littoral de l'Atlantique; la baie et le détroit d'Hudson, et la région sub-arctique; et le littoral du Pacifique. Les trois premiers réseaux sont en communication les uns avec les autres. Il n'y a toutefois aucune communication radiophonique entre le réseau du littoral du Pacifique et ceux de l'Est du Canada et de la région sub-arctique bien qu'au moyen d'un poste à ondes courtes situé à Ottawa, le ministère des Transports puisse se tenir en contact avec les réseaux de la côte du Pacifique et de la baie et du détroit d'Hudson. Au cours de l'année fiscale 1937-38, les postes radiotélégraphiques des littoraux de l'Atlantique et du Pacifique, des Grands Lacs, de la baie et du détroit d'Hudson ont transmis ou reçu 393,911 messages ou 8,101,848 mots comparativement à 452,133 messages ou 7,872,891 mots en 1936-37. Le coût d'entretien de ces postes a été de \$503,025 en 1937-38 comparativement à \$474,805 l'année précédente.